



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 27 MARS 2024**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 27 mars 2024 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

Est également présent en visioconférence :

Monsieur Jean Comtois, maire Ville de Lorraine

2024-03-50

OBJET : Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 27 mars 2024 soit et est ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-51

OBJET : Période de questions

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2024-03-52

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2024
6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : N° 1417-29 et N° 1418-185
 - ii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : N° 1046-1
 - iii. Ville de Sainte-Thérèse : N° 1200-79 N.S. et N° 1207-1 N.S.
 - 6.2. **Résolution** – Dépôt de la Vision régionale du Schéma d'aménagement et de développement
 - 6.3. **Résolution** – Transmission de l'avis de la MRC de Thérèse-De Blainville sur le premier (1^{er}) projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
7. Développement économique de la MRC
 - 7.1. **Résolution** – Octroi de subventions – Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) – 2024
 - Clinique Hormo-Nova Inc.;
 - Clinique Thérapix Sports Plus Inc.;
 - LMN Délices;
 - Services Career Swipe Inc.
 - 7.2. **Résolution** – Ratification de l'autorisation de signature d'une entente avec Connexion Laurentides pour l'accompagnement d'entrepreneurs immigrants
8. Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
 - 8.1. **Résolution** – Adjudication de contrat suite à l'appel d'offres (N° MRC-TDB-2024-01) sur invitation (AOI) – Octroi de mandat à la firme Le Picbois – Étude de caractérisation patrimoniale du territoire
 - 8.2. **Résolution** – Ratification de l'octroi de mandat à Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) – Capsule vidéo concernant *La sagesse des livres* – Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)
 - 8.3. **Résolution** – Reddition de comptes – 2023 – Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)
 - 8.4. **Résolution** – Reddition de comptes – 2023 – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) volets 1A et 1B avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)
 - 8.5. **Résolution** – Reddition de comptes – 2023 – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) volet 2 avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)
9. Gestion administrative, financière et du personnel
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 27 mars 2024
 - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 29 février au 27 mars 2024
 - 9.3. **Résolution** – Accompagnement par la firme Technopôle IVÉO concernant le programme *Signature Innovation* – Entente de collaboration
 - 9.4. **Résolution** – Ratification de la décision de la direction générale – Ressources humaines – Embauche de monsieur Nicolas Bourque à titre de conseiller en développement du territoire (Bioalimentaire – Développement social – Récréotourisme)
 - 9.5. **Résolution** – Entente relative à l'achat en commun d'assurances de dommages – Détails et quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville
10. Dossiers régionaux et métropolitains
 - 10.1. **Résolution** – Appui à titre d'Ambassadeur du Relais pour la vie de la Rive-Nord au profit de la Société canadienne du cancer



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

11. Sécurité incendie/sécurité civile

11.1. **Résolution** – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 (SCR-SI 2.0) – Dépôt, adoption et transmission au Ministère de la Sécurité publique (MSP) – Rapport d'activités annuel - 2023

12. Gouvernance - MRC

13. Demande d'appui

14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-53

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2024

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 février 2024, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-54

OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les Villes de Blainville, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : N° 1417-29 et N° 1418-185, Sainte-Anne-des-Plaines : N° 1046-1 et Sainte-Thérèse : N° 1200-79 N.S et N° 1207-01 N.S.;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

Blainville
N° 1417-29

Administration des règlements d'urbanisme:
Règlement modifiant le Règlement N° 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de :

- **Remplacer** la définition d'une véranda;
- **Remplacer** à l'index terminologique de l'Annexe « A » de la définition « véranda ».

Blainville
N° 1418-185

Zonage: Règlement modifiant le Règlement N° 1418 de zonage afin de :

- **Autoriser** les remises attenantes à certains bâtiments ou constructions accessoires et l'utilisation de certains polymères plastiques pour les ouvertures d'un pavillon de jardin;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Sainte-Anne-des-Plaines N° 1046-1

- **Modifier** l'article 72 par l'ajout d'un paragraphe en lien avec une remise isolée;
- **Ajouter** à l'article 75.1 dans la section « OUVERTURES », un paragraphe en lien avec les matériaux de parement extérieur pour la fenestration d'un pavillon de jardin.

PIIA : Règlement modifiant le Règlement N° 1046 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de :

- **Modifier** la note dans le bas du tableau 2 intitulé « Contenu minimal d'une demande »;
- **Modifier** le numéro civique d'un bâtiment au tableau 4 intitulé « Bâtiments d'intérêts patrimoniaux ».

Sainte-Thérèse N° 1200-79 N. S

Zonage: Règlement modifiant le Règlement N° 1200 sur le zonage afin de:

- **Ajouter** une nouvelle sous-catégorie d'usage « C10-06-01 Centre de répartition »;
- **Modifier** la grille des spécifications C-352 de l'annexe B pour ajouter l'usage « C10-06 - Centre de répartition » dans la section « Usages spécifiquement permis »;
- **Modifier** la grille des spécifications C-352 de l'annexe B pour ajouter la note « Dans cette zone, le nombre d'emplacements exerçant un usage de la classe C10-06 est limité à un (1) » à la section F-Dispositions spéciales.

Sainte-Thérèse N° 1207-01 N.S

PAE : Règlement modifiant le Règlement N° 1207 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et ses amendements afin de:

- **Modifier** la hauteur des bâtiments principaux en étage;
- **Ajouter** la section 3 (Zone de PAE 3) en précisant :
 - Les usages applicables à un PAE;
 - Les densités d'occupation du sol;
 - L'objectif général;
 - Les critères applicables à la zone PAE3, notamment ceux en lien avec l'implantation des usages, le lotissement, le réseau de circulation routière, cycliste et piétonnière, l'implantation des bâtiments principaux, l'architecture des bâtiments principaux, les aires de stationnement et les critères écologiques.

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville, de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse ont présenté, soit les règlements :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville : N° 1417-29 et N° 1418-185, Sainte-Anne-des-Plaines : No 1046-1 et Sainte-Thérèse : N° 1200-79 N.S et N° 1207-01 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-55

OBJET: Dépôt de la Vision régionale du Schéma d'aménagement et de développement

ATTENDU la résolution N° 2021-07-142 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du 7 juillet 2021 octroyant le mandat à la firme BC2 Groupe-Conseil afin de procéder à l'élaboration d'une Vision régionale d'aménagement. Cette dernière servira de ligne directrice pour l'éventuelle révision du Schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la présentation de la Vision par ladite firme aux membres du conseil de la MRC, aux directions générales et responsables de l'urbanisme des Villes constituantes du 29 mars 2023;

ATTENDU les modifications effectuées pour tenir compte des commentaires de l'ensemble des Villes constituantes de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC :

- **ACCEPTÉ** le dépôt du document de la Vision régionale d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville;
- **ENTÉRINE** le document de la Vision régionale d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-56

OBJET: Transmission de l'avis de la MRC de Thérèse-De Blainville sur le premier (1^{er}) projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

ATTENDU la résolution N° CC23-055 adoptée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) lors de la séance du 6 octobre 2023 adoptant un premier Projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (1^{er} PPMADR);

ATTENDU QUE par ladite résolution, la CMM octroie aux MRC et agglomérations dont le territoire est compris en tout ou en partie dans celui de la CMM, 180 jours pour transmettre à la CMM leur avis sur le document plutôt que les 120 jours prévus par la Loi (art. 56.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE ledit avis doit être exprimé par résolution, par le conseil de la MRC (*art. 56.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*);

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la CMM, lorsqu'il sera en vigueur, aura un impact important sur la planification du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC, en collaboration avec ses villes constituantes et à la suite des échanges avec la CMM, a produit (coconstruit) son document argumentaire sur le 1^{er} PPMADR;

ATTENDU QUE les principaux éléments soulevés dans ledit document argumentaire sont :

- Des seuils minimaux de densité exigés trop élevés tant dans les secteurs de Planification intégrée aménagement-transport (PIAT) qu'à l'extérieur de ces secteurs. Notamment que ces seuils minimaux de densité exigés ne prennent pas en compte la capacité des milieux en matière de :
 - Infrastructures routières et de transport en commun;
 - Infrastructures municipales (égout, aqueduc);
 - Services municipaux (loisir, bibliothèques, caserne de pompier, police, etc.);
 - Services gouvernementaux (Hôpital, CLSC, école, etc.);
 - Et la ressource en eau.
- Des éléments demandés dans le 1^{er} projet de PMADR en matière d'aménagement du territoire sont à une échelle de planification locale. La MRC est d'avis que la CMM doit laisser aux MRC en concertation leurs municipalités locales respectives, les moyens de mise en œuvre les objectifs de planification;
- Les projets prévus en matière de transport en commun pour la Couronne nord ne permettront pas de favoriser des aménagements de vie complet. Seule la mise en place d'un réseau de transports structurant adéquat permettrait l'atteinte de cibles de densification visées par la CMM;
- Plusieurs demandes et exigences en matière de protection de l'environnement:
 - Sont de nature locale et ne sont pas d'intérêt métropolitain;
 - Nécessitent des caractérisations et des études engendrant des coûts supplémentaires pour les municipalités/villes;
 - Pourraient engendrer des litiges et poursuites;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal d'acheminer :

- L'avis de la MRC sur le 1^{er} Projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM constitué de la résolution et du document argumentaire à cet effet;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation
2024-03-57

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Octroi de subventions – Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) - 2024

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et le Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

NONONSTANT l'article 3.6 alinéa 1 de la *Politique de développement local et territorial 2020-2021 à 2024-2025 de la MRC de Thérèse-De Blainville* reproduit ci-après pour les fins de la résolution :

Toutes dépenses effectuées pour soutenir un projet dans le domaine du commerce de détail ou de la restauration sont exclues, sauf pour offrir un service de proximité aux communautés mal desservies;

ATTENDU la demande des firmes nommées ci-après dans le cadre du FDE et la recommandation favorable du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE) :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Clinique Hormo-Nova Inc.	BLV-FDE/2024-27	5 000,00 \$
Clinique Thérapix Sport Plus Inc.	ROS-FDE/2024-28	5 000,00 \$
LMN Délices;	BLV-FDE/2024-29	5 000,00 \$
Services Career Swipe Inc.	STE-FDE/2024-30	5 000,00 \$
TOTAL		20 000,00 \$

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à cette fin;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise l'octroi des subventions aux firmes suivantes dans le cadre du FDE pour l'année 2024 :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Clinique Hormo-Nova Inc.	BLV-FDE/2024-27	5 000,00 \$
Clinique Thérapix Sport Plus Inc.	ROS-FDE/2024-28	5 000,00 \$
LMN Délices;	BLV-FDE/2024-29	5 000,00 \$
Services Career Swipe Inc.	STE-FDE/2024-30	5 000,00 \$
TOTAL		20 000,00 \$

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-58

OBJET: Ratification de l'autorisation de signature d'une entente avec Connexion Laurentides pour l'accompagnement d'entrepreneurs immigrants

ATTENDU QUE la résolution N° 2021-09-180 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du 15 septembre 2021 concluant une entente sectorielle (2021-2025) avec Connexion Laurentides étant donné qu'elle s'arrime avec les compétences de la MRC dans la perspective de contribuer au développement territorial et régional;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le Service de développement économique de la MRC de Thérèse-De Blainville (SDE) a pour mission d'offrir un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale se situant sur son territoire;

ATTENDU les résultats apportés et soulignés par le SDE, à l'égard de la présente entente sectorielle avec l'organisme Connexion Laurentides;

ATTENDU QUE le SDE offre des services-conseil et de l'accompagnement aux entrepreneurs immigrants désirant démarrer, expandre, reprendre, etc., une entreprise sur son territoire;

ATTENDU QUE Connexion Laurentides s'engage à verser un montant de 5 500 \$ à la MRC de Thérèse-De Blainville afin d'assurer une utilisation pertinente d'une enveloppe budgétaire reçue du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du programme *Aller simple Laurentides pour entrepreneurs immigrants* couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville recevra, en contrepartie de services susmentionnés, un second montant de 5 500 \$ dudit organisme, Connexion Laurentides, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE les Parties désirent collaborer dans l'accompagnement des entreprises sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU ladite entente de partenariat apporterait un montant de 11 000 \$ à la MRC afin de permettre un meilleur accompagnement des entrepreneurs issus de la diversité ethnoculturelle;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent préciser le cadre général de leur collaboration;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général et secrétaire-trésorier d'avoir conclu une entente avec Connexion Laurentides, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-59

OBJET: Adjudication de contrat suite à l'appel d'offres (No MRC-TDB-2024-01) sur invitation (AOI) – Octroi de mandat à la firme Le Picbois – Étude de caractérisation patrimoniale du territoire

ATTENDU QUE la *Loi sur le patrimoine culturel*, qui oblige les MRC à adopter et périodiquement mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 situés sur son territoire présentant une valeur patrimoniale;

ATTENDU la publication en 2022 de la méthodologie de réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier par le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) (*Guide pour la réalisation, la consignation et la diffusion d'un inventaire du patrimoine immobilier*), qui fait de la caractérisation patrimoniale du territoire un préalable à la constitution (ou mise à jour) de l'inventaire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les résolutions N° 2023-06-125 et N° 2024-02-32 adoptées par le conseil de la MRC lors des séances du 14 juin 2023 et du 28 février 2024 demandant et prolongeant une convention d'aide financière avec le MCCQ afin de réaliser l'étude de caractérisation du territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville souhaite réaliser une étude de caractérisation patrimoniale du territoire sur son territoire, et autoriser le directeur général à entreprendre le processus d'appel d'offres sur invitation en vue d'enclencher le processus à cette fin;

ATTENDU le *Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC de Thérèse-De Blainville* (N° 22-02);

ATTENDU QUE la MRC a préparé un devis d'appel d'offres public selon le mode de grille de pondération incluant le prix (*une seule étape*) conforme aux dispositions de la gestion des contrats publics;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sur invitation a été envoyé le 8 janvier 2024;

ATTENDU les firmes suivantes ont été sollicitées :

- Arpent;
- Cindy Morin – Consultante en patrimoine;
- Le Picbois;
- Passerelles.

ATTENDU QUE trois (3) firmes qui ont répondu à l'appel à savoir :

- Arpent;
- Le Picbois;
- Passerelles.

ATTENDU QUE conformément à la Loi, les trois (3) soumissions reçues ont été ouvertes (1^{ère} enveloppe) publiquement à la MRC le 8 février 2024 à 11h01;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues, lors d'une rencontre tenue en mode hybride en date du 7 mars 2024 au siège social de la MRC et par le biais de l'application ZOOM;

ATTENDU QU'à l'issue de la séance de travail du comité de sélection, le pointage intérimaire suivant a été attribué aux firmes soumissionnaires :

- **Arpent :** 72%
- **Le Picbois :** 73,5%
- **Passerelles :** 82%

ATTENDU QU'en raison des résultats au pointage calculé conformément à la grille d'évaluation et en raison de tous les critères évalués (incluant la compréhension du mandat, la capacité de la firme à œuvrer dans un environnement politique complexe, l'expérience de la firme et de l'équipe attirée et le coût de réalisation), le comité de sélection recommande d'octroyer le mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation patrimoniale du territoire sur son territoire à la firme Le Picbois;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC :

- OCTROIE à la firme Le Picbois le mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation patrimoniale du territoire aux conditions de l'appel d'offres sur invitation du 8 janvier 2024 de la MRC de Thérèse-De Blainville, et ce, pour un coût total de 50 108,40 \$, taxes incluses;
- AUTORISE le directeur général de signer l'entente de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-60

OBJET: Ratification de l'octroi de mandat à Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) – Capsule vidéo concernant La sagesse des livres – Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

ATTENDU la signature de la convention d'aide financière de l'entente de développement culturel 2021-2023, qui prévoit la réalisation du projet de création d'une œuvre d'art à partir de livres élagués;

ATTENDU la réception des trois versements du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), totalisant 52 500 \$ dans le cadre de ladite entente et comme prévu par celle-ci;

ATTENDU la résolution N° 2022-05-121 par le conseil de la MRC adoptée lors de la séance du 25 mai 2022 afin de débloquer la somme de 35 000 \$ pour la réalisation de l'ensemble du projet. Ledit montant inclut le projet principal et le projet annexe;

ATTENDU la résolution N° 2023-07-142 du conseil de la MRC adoptée lors de la séance du 5 juillet 2023 afin d'octroyer un contrat à Suzanne FerlandL pour réaliser *La sagesse des livres (Titre de la proposition du projet par Suzanne FerlandL)*;

ATTENDU la signature du contrat de commande d'une œuvre et d'exposition à Suzanne FerlandL en date du 16 juillet 2023;

ATTENDU l'élaboration d'une proposition de réalisation d'une capsule vidéo comme projet annexe pour mettre en valeur l'œuvre et le projet par le personnel technique de la TAC ad hoc en date du 18 septembre 2023;

ATTENDU la soumission de Télévision des Basses-Laurentides (TVBL), reçue le 29 janvier 2024, pour réaliser la capsule vidéo au montant de 5 500 \$ avant les taxes;

ATTENDU les recommandations de la TAC ad hoc concernant le projet de capsule vidéo et de procéder à l'octroi de mandat à la firme TVBL en date du 30 janvier 2024;

ATTENDU l'approbation du bon de commande pour mandater ladite firme, TVBL, pour réaliser la capsule vidéo en date du 8 février 2024;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC ratifie l'octroi de mandat à la Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) pour réaliser la capsule vidéo *La sagesse des livres*, au montant de 5 500 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-61

OBJET: Reddition de comptes – 2023 – Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) ont conclu une entente de développement culturel pour les années 2021, 2022 et 2023, qui permet le financement commun, à parts égales, de projets culturels sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la clause 2.11 de la convention d'aide financière signée dans le cadre de la présente entente exige la transmission au MCCQ d'une reddition de comptes dans un délai de trois (3) mois suivant la fin de chaque exercice financier;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC prenne acte et connaissance de la reddition de comptes, et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la transmettre au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-62

OBJET: Reddition de comptes – 2023 – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) volets 1A et 1B avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) qui vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités;

ATTENDU QUE le volet 1 de ce Programme a pour objectif la conclusion d'une entente pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (volet 1A) et municipale (volet 1B);

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) ont conclu une convention d'aide financière pour les volets dudit Programme pour trois (3) ans (2022-2024);

ATTENDU QUE la clause 2.8 de ladite convention d'aide financière exige la transmission au MCCQ d'une reddition de comptes dans un délai de trois (3) mois suivant la fin de chaque exercice financier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC prenne acte et connaissance de la reddition de comptes, et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la transmettre au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-63

OBJET: Reddition de comptes – 2023 – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) volet 2 avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) qui vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités;

ATTENDU QUE le volet 2 de ce Programme a pour objectif la conclusion d'entente pour l'embauche d'agents de développement en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) ont conclu une convention d'aide financière pour le volet dudit Programme pour trois (3) ans (2022-2024);

ATTENDU QUE la clause 2.8 de ladite convention d'aide financière exige la transmission au MCCQ d'une reddition de comptes dans un délai de trois (3) mois suivant la fin de chaque exercice financier;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC prenne acte et connaissance de la reddition de comptes, et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la transmettre au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-64

OBJET: Liste de la correspondance au 27 mars 2024

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 27 mars 2024 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-03-65

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 29 février au 27 mars 2024

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

2024-03-66

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 29 février au 27 mars 2024 inclusivement, répartis comme suit : 474 584,31 \$ payés et 110 586,42 \$ à payer pour un grand total de 585 170,73 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Accompagnement par la firme Technopôle IVÉO concernant le programme Signature Innovation – Entente de collaboration

ATTENDU la Signature Innovation de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR), et qui s'intitule : L'Application de l'intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM);

ATTENDU QUE Technopôle IVÉO accompagne la MRC dans le processus de réalisation et de suivi dudit projet;

ATTENDU la satisfaction réciproque des deux partenaires, et qu'ils désirent conclure une entente de collaboration;

ATTENDU QUE ladite entente de collaboration traite ce qui suit :

➤ **La MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à :**

- Favoriser l'adhésion, l'engagement et la participation des municipalités participantes aux projets issus du programme « *Signature Innovation* »;
- Faciliter l'accès aux ressources et aux expertises pertinentes à la bonne réalisation du programme;
- Participer aux activités, rencontres et comités de travail visant la réalisation des projets issus du programme;
- Agir en tant qu'ambassadeur et contribuer au rayonnement de l'initiative partout au Québec;
- Acquitter les frais de services d'IVÉO relatif à l'accompagnement ci-dessous. Ces frais s'élevant à 21 000 \$ plus les taxes pour l'année 2024.

➤ **Technopôle IVÉO s'engage à :**

- Soutenir la MRC durant l'année 2024 dans le cadre du programme « *Signature Innovation* » notamment au moyen d'accompagnement administratif, technique et réputationnel;
- Identifier et préparer des entreprises innovantes pertinentes pour répondre aux objectifs du programme;
- Organiser et animer des rencontres entre les entreprises et les villes participantes au programme;
- Favoriser les discussions visant à formaliser des projets entre les entreprises et les villes participantes;
- Animer différentes rencontres de mobilisation des acteurs;
- Suivre les projets financés et évaluer les impacts des projets financés;
- Contribuer au rayonnement de l'initiative et au partage des apprentissages.

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de conclure une entente de partenariat entre la MRC de Thérèse-De Blainville et Technopôle IVÉO pour une somme de 21 000 \$ plus les taxes pour l'année 2024;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer pour la MRC tout document pertinent dans le cadre de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-67

OBJET: Ratification de la décision de la direction générale – Ressources humaines – Embauche de monsieur Nicolas Bourque à titre de conseiller en développement du territoire (Bioalimentaire – Développement social – Récréotourisme)

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville veut combler un poste de conseiller en développement du territoire (Bioalimentaire – Développement social – Récréotourisme) à temps plein afin d'assurer un fonctionnement adéquat et efficace des dossiers de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE ledit conseiller agira à titre d'intermédiaire professionnel entre la MRC et les acteurs des secteurs du développement bioalimentaire (agricole et agroalimentaire); social/communautaire et récréotouristique afin de mettre en application les orientations et les politiques de la MRC en la matière, et ce, dans la perspective de simuler les initiatives de développement et d'innovation dans ces secteurs d'activités;

ATTENDU le processus d'embauche et la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la *Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville* en vigueur;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires sont prévus au budget de 2024;

ATTENDU QUE ledit conseiller relèvera directement du directeur général dans l'exercice de ses fonctions;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, de procéder à l'embauche de monsieur Nicolas Bourque afin qu'il occupe le poste de Conseiller en développement du territoire, et ce, selon les conditions ci-après :

- Entrée en service : dès que possible;
- Une période de probation de 6 mois réellement travaillée est obligatoire et qui pourrait être reconduite le cas échéant;
- Les conditions salariales et avantages sociaux tels qu'ils sont décrits dans la *Politique des conditions de travail des employés de la MRC* et expliqués par le directeur général au conseil de la MRC et à l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-68

OBJET: Entente relative à l'achat en commun d'assurances de dommages – Détails et quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, a été renouvelée le 31 mars 2023;

ATTENDU le rapport d'analyse et les recommandations formulées par la firme de consultants Fidema Groupe-conseils en date du 1^{er} mars 2024 relativement au renouvellement de gré à gré des contrats pour lesdites polices;

ATTENDU l'entente conclut entre les membres du regroupement relativement à l'établissement d'un fonds de garantie quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au paiement de la quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville à la franchise collective du regroupement d'assurances pour le terme 2024-2025, au montant de 2 070\$;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- **OCTROIE** le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc A, à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, tel qu'il appert au tableau suivant:

Bloc A

Assurances	Montant de la prime (Taxes en sus)
Domage aux biens	430 \$
Bris des équipements	Incluse
Délit	1 350 \$
Total	1 780 \$

- **AUTORISE** le directeur général à payer à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. la somme de **1 940,20 \$** taxes incluses, représentant le montant de la prime d'assurance de dommages aux biens, bris des équipements, délits, ainsi que les frais de courtage pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et à imputer les sommes nécessaires à même le budget 2024 prévues à cette fin;
- **OCTROIE** le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc B, à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, tel qu'il appert au tableau suivant :

Bloc B

Assurances	Montant de la prime (Taxes en sus)
Responsabilité civile primaire	10 180 \$
Assurance responsabilité municipale	6 513 \$
Assurance frais juridiques	Incluse
Frais de courtage	7 205 \$
Total	23 898 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- AUTORISE le directeur général à payer à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances Inc. la somme de **25 400,37 \$** taxes incluses, représentant le montant de la prime d'assurance responsabilité municipale, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, ainsi que les frais de courtage pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et à imputer les sommes nécessaires à même le budget 2024 prévues à cette fin;
- AUTORISE le directeur général à payer à la somme de **2 070 \$**, soit le montant de la quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville pour la franchise collective du regroupement d'assurances pour le terme 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-69

OBJET: Appui à titre d'Ambassadeur du Relais pour la vie de la Rive-Nord au profit de la Société canadienne du cancer

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec depuis 2000 et que la Société canadienne du cancer estime qu'au Canada, en moyenne, 655 personnes par jour recevraient un diagnostic de cancer et 238 personnes par jour mourraient d'un cancer au Canada en 2023;

ATTENDU QUE malgré cette hausse, le taux de mortalité lié au cancer est à la baisse depuis l'an 2000 grâce aux améliorations dans la pratique du dépistage des cancers, aux avancées dans les traitements et à certains changements dans les habitudes de vie;

ATTENDU la 16^e édition du Relais pour la vie de la Rive-Nord au profit de la Société canadienne du cancer, et de la demande de sollicitation dudit organisme afin de « *prendre le relais* » à titre Ambassadeur;

ATTENDU les explications fournies par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance du 27 mars 2024;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à l'égard du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise une allocation de 1 000 \$ auprès du Relais pour la vie de la Rive-Nord au profit de la Société canadienne du cancer dans le cadre de la 16^e édition;

QUE le conseil de la MRC appuie la 16^e édition du Relais pour la vie de la Rive-Nord au profit de la Société canadienne du cancer à titre de membre du Club des Ambassadeurs du Relais pour la vie de la Rive-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation
2024-03-70

OBJET: Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 (SCR-SI 2.0) – Dépôt, adoption et transmission au Ministère de la Sécurité publique (MSP) – Rapport d'activités annuel - 2023

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville sur les faits saillants de l'année 2023 relativement à la mise en œuvre des actions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 (SCR-SI 2.0);

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* stipule que la MRC doit envoyer, au plus tard le 31 mars de chaque année, le rapport d'activités de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique (MSP);

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2.0 (SCR-SI 2.0) est sous la responsabilité de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation favorable des membres du comité en sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, de transmettre le Rapport annuel (2023) d'activités de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique (MSP) au plus tard le 31 mars 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

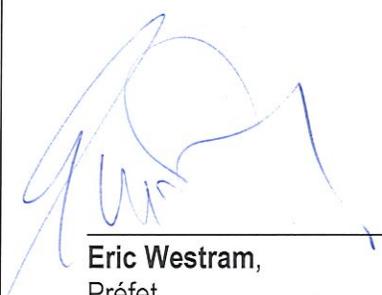
2024-03-71

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 15 :40 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Eric Westram,
Préfet

27 mars 2024


Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2023-03-50 à N° 2023-03-71 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 27 mars 2024.

Émis le 27 mars 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier